



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

*Le Préfet*

Lille, le 22 DEC. 2010

Monsieur le Député,

Le 13 décembre dernier, lors de la présentation du rapport d'activité 2009 des services de l'Etat dans le département du Nord, le temps ne m'a pas permis de répondre à toutes les questions d'actualité qui m'ont été posées. C'est pourquoi, comme j'en avais pris l'engagement devant l'Assemblée Départementale et le Président du Conseil général, je réponds par écrit aux questions qui n'ont pu être évoquées en séance.

Vous avez ainsi appelé mon attention sur le service civique sur lequel vous souhaitez avoir des éléments d'informations en ce qui concerne son déploiement départemental.

Comme vous le savez ce dispositif, instauré par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010, constitue une des mesures phares du plan « agir pour la jeunesse » présenté par le Président de la République, à l'issue d'un travail de réflexion mené dans le cadre de la commission de concertation sur la politique de la jeunesse.

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, qui souhaitent s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans le cadre d'une mission d'intérêt général, auprès d'une association ou d'une collectivité.

En 2010, au plan national, c'est une mobilisation attendue d'environ 10 000 jeunes et à l'horizon 2014, un objectif escompté de 75 000 entrées dans le dispositif, soit environ 10% d'une classe d'âge.

Dans le Nord, le coup d'envoi du service civique a eu lieu le 29 octobre dernier sous l'autorité de Monsieur le Ministre de la jeunesse et des solidarités actives et il est aujourd'hui trop tôt pour dresser une évaluation de ce dispositif.

Il s'avère néanmoins que le monde associatif a très vite adhéré au dispositif, puisqu'au 30 novembre 2010, on comptait déjà plus de 25 structures agréées pour 2 ans (12 sont en cours d'agrément) pour 133 jeunes recrutés sur des missions d'intérêt général, notamment dans le domaine de l'hébergement et du logement d'urgence. Un projet à l'initiative de l'ABEJ, destiné à des jeunes marginalisés sans domicile fixe doit par ailleurs être lancé très prochainement.

Monsieur Jean- Luc PERAT  
Député du Nord  
Conseiller Général du Nord  
18 rue des Romains  
59186 ANOR

Réf : DIPP/BADSAE/ND

Les attentes sont donc fortes en la matière et une montée en puissance du nombre des demandes d'agrément est attendue en 2011.

Afin de mettre en place une offre coordonnée par bassin de vie, les communes ont souhaité collaborer à la mise en place du dispositif avec leurs partenaires associatifs de proximité et les centres communaux d'action sociale.

Les réseaux associatifs ont, quant à eux, pour objectif de mutualiser leur encadrement et de mettre en place pour les jeunes concernés une validation des acquis de l'expérience, à l'image de ce qui a été réalisé par l'association UNICITE.

Tels sont les éléments d'information que je tenais à porter à votre connaissance tout en demeurant attentif au suivi de ce dispositif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.



  
Jean-Michel BÉRARD



# Conseil Général Département du Nord

**Jean-Luc PERAT**  
Conseiller Général  
du Canton de Trélon  
Député  
Port. : 06 80 23 73 69  
Tél. : 03 27 57 01 57  
Fax : 03 27 57 05 10  
e-mail : jean-luc@perat.fr

Question à Monsieur le Préfet  
Séance plénière du lundi 13 décembre 2010

**OBJET : Service Civique - Mise en place - Bilan - Evaluation**

Monsieur le Préfet,

Sous l'impulsion de l'ancien Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Solidarités Actives, Martin HIRSCH, le service civique a été adopté par le Parlement il y a quelques mois.

Nous avons souhaité dans les débats à l'Assemblée Nationale que le service civique mobilise les services de l'Etat au plus près des territoires et des acteurs potentiels par le biais du Sous-Préfet notamment afin d'avoir le plus d'efficacité possible.

A ce jour, je vous avoue avoir peu ou pas d'écho de la concrétisation potentielle.

C'est pourquoi, je souhaiterais vous interpeller, Monsieur le Préfet, sur ce sujet.

Pourriez-vous nous faire le point de la mise en application du service civique avec quels partenaires, sur quels territoires ?

Avez-vous fait une première évaluation et comment comptez-vous décliner sur l'ensemble du Département, cette mesure en direction de la jeunesse ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Jean-Luc PERAT  
Conseiller Général,  
Député

